

Procès-verbal interne  
de la 7e séance du 31 janvier 1956.

Présidence: M. Feldmann  
Absent: -  
Secrétaire: M. Oser  
Ouverture: 9 heures Clôture: 12 heures 45

-----  
Plainte Burri. Rapport à la commission.

M. le président de la Confédération constate, au vu d'un rapport de la division de la justice, que les trois conseillers fédéraux pris à partie (MM. Feldmann, Etter et Petitpierre) doivent se récuser.

M. le vice-président Streuli conduit alors la discussion. Il propose de constater que les trois conseillers fédéraux qui se récuse<sup>nt</sup> n'ont pas besoin de quitter la salle. La proposition du département des postes et des chemins de fer (qui devra être signée par M. Lepori - et non par M. Etter) ne soulève pas d'opposition. Elle est ainsi adoptée par les quatre conseillers fédéraux non mis en cause.

Commission d'enquête concernant la société Nautilus.

Le chef du département des finances et des douanes demande si c'est ce département qui doit mettre au travail la commission d'enquête constituée par le Conseil fédéral.

Le Conseil constate que c'est bien le département des finances et des douanes qui doit mettre la commission en branle, mais qu'il appartient au Conseil fédéral de délimiter le champ des investigations de la commission, au vu d'une proposition du département des finances et des douanes, mise au point avec le concours des départements politique, de justice et police et de l'économie publique.

Réforme des finances fédérales.

Le chef du département des finances et des douanes remet un rapport confidentiel sur les problèmes à examiner dans le cadre des études concernant la réforme financière et sur ses idées provisoires. Le Conseil fédéral n'a pour le moment pas de décision formelle à prendre et peut se borner à constater que le programme du département des finances et des douanes ne suscite pas d'opposition.

~~Il est décidé de revenir vendredi sur cette affaire.~~

### Questions horlogères.

Le chef du département des finances et des douanes exprime le vœu que le Conseil discute une fois la question de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour surmonter les difficultés actuelles.

Le Conseil recevra un bref rapport écrit des deux départements intéressés (département politique, département de l'économie publique).

### Exportation d'armes dans le Proche-Orient.

Le chef du département politique rappelle que le Conseil fédéral avait décidé, en novembre, l'interdiction d'exporter des armes dans le Proche-Orient. Bührle, qui avait reçu quinze jours plus tôt une commande du Liban, avait omis de demander l'autorisation de fabrication, laquelle lui aurait été accordée sans difficultés. Convient-il de faire une exception à la règle et d'autoriser l'exécution du marché?

Le Conseil constate qu'il y a lieu de se montrer accommodant et d'autoriser l'exportation dans ce cas spécial.

### Attitude de la radio à l'égard de la défense nationale.

Le chef du département politique signale que le journal de la radio publie une photo de S. Chevallier avec un article où il est question des sommes "exorbitantes" affectées à la défense nationale. Il est inadmissible que les organes de la radio continuent à se moquer ainsi du Conseil fédéral.

Il est décidé que M. le président de la Confédération et le chef du département des postes et des chemins de fer convoqueront M. Bezençon et le président de la société de radiodiffusion pour leur faire part de l'avis du Conseil fédéral. Le chef du département de justice et police fera recueillir la documentation nécessaire.

### Professeur Piccard.

Le chef du département politique communique que le fils Piccard organise un comité de patronage pour le "Bathyscaphe Trieste". Des personnalités comme le général Guisan et le professeur Scherrer en font partie. M. Petitpierre est sollicité d'y adhérer.

Le Conseil constate que rien ne s'oppose à une acceptation.

### Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye.

Le chef du département politique demande s'il peut accepter le patronage du congrès que cette association tiendra en Suisse.

La réponse est affirmative.

### Ministre de l'Equateur.

Le chef du département politique propose de fixer la date du déjeuner au 15 février.

Il est entendu que MM. Feldmann, Petitpierre et Lepori représenteront le Conseil fédéral à ce déjeuner.

Camp national des éclaireurs.

Le chef du département militaire se fait autoriser à assister à la journée officielle du 26 juillet.

Gesellschaft zur Constaffel à Zurich.

Le chef du département militaire se fait autoriser à accepter l'invitation à un banquet organisé à l'occasion du Sechseläuten.

Congrès international de la culture, Genève.

Le chef du département militaire demande s'il peut accepter une invitation à ce congrès, qui traitera des questions de sport.

Il lui est recommandé d'établir d'abord qui représentera les autres pays.

Adjudication de travaux à l'entreprise Aplanalp.

Le chef du département militaire communique qu'un article du "Schweizerischen Beobachter" mentionne le fait que la Confédération confie des travaux à une entreprise dont les chefs ont été condamnés pour malfaçons. Il s'agit de l'entreprise Aplanalp. Il y a effectivement une lettre de la direction de l'administration militaire (1953) levant l'interdiction de confier des travaux à cette maison. Il s'agit d'un accord (Vergleich) intervenu dans le cadre de la liquidation des prétentions civiles.

Le chef du département de l'intérieur expose les conditions dans lesquelles il a signé la commande. Il justifie la levée de l'interdiction de passer des commandes.

Après échange de vues sur l'attitude à observer devant la commission des affaires militaires du Conseil national, où une question sera posée par M. Renold, le Conseil décide que le chef du département militaire devra donner connaissance des faits mais en se distançant de la mesure prise. Il n'y aura pas lieu de revenir préalablement sur cette affaire devant le Conseil.

Service militaire des Suisses à l'étranger.

Le chef du département militaire rappelle que les Suisses des pays d'outre-mer ne sont pas appelés aux écoles de recrues, pour raison d'économie. La règle étant critiquée, il s'agit de savoir s'il y a lieu de revenir au système précédemment en vigueur (obligation pour tous les Suisses) ou de chercher à établir un régime plus nuancé.

Le Conseil fédéral attend un exposé écrit du département militaire.

Rapport sur la politique agricole.

Le chef du département des finances et des douanes propose d'ajourner la discussion pour laisser au Conseil le temps d'examiner l'affaire plus tranquillement. Vu l'opposition du chef du département de l'économie publique, il propose ensuite

V(Ord, Vergleich)

de discuter d'abord le détail et de revenir ensuite sur la question de l'ajournement.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil aborde ensuite la question de détail et met le texte au net, chapitre par chapitre. Au vu des décisions prises, le chef du département des finances renonce à sa proposition de renvoyer l'adoption du rapport.

#### Problèmes de défense nationale.

Le chef du département militaire soumet un projet de mémoire à remettre à la presse.

Le texte du mémoire est approuvé, sous réserve de quelques modifications, notamment d'une adjonction sur le renforcement du terrain.

Le Conseil constate que la présence du chef de l'état-major général à la conférence de presse serait indiquée, même s'il ne doit pas y prendre la parole.

#### Place pour blindés dans les Franches-Montagnes.

Le chef du département militaire demande s'il faut prévoir la publication d'un communiqué de presse à l'issue de la conférence prévue avec les représentants des autorités.

Le Conseil est d'avis qu'il suffit de mentionner qu'une délégation a été reçue. Il sera renseigné par le département militaire sur le résultat de la conférence.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans modification.